

RENSEIGNEMENTS DESTINÉS AUX PATIENTS

LISEZ CE DOCUMENT POUR UNE UTILISATION SÉCURITAIRE ET EFFICACE DE VOTRE MÉDICAMENT

Pr **LATISSE**®

solution topique de bimatoprost

Lisez attentivement ce qui suit avant de commencer à prendre **LATISSE** et chaque fois que votre ordonnance est renouvelée. Ce feuillet est un résumé et il ne contient donc pas tous les renseignements pertinents au sujet de ce produit. Discutez avec votre professionnel de la santé de votre maladie et de votre traitement et demandez-lui si de nouveaux renseignements sur **LATISSE** sont disponibles.

Pourquoi utilise-t-on LATISSE?

- LATISSE est utilisé pour traiter l'hypotrichose (développement réduit du système pileux) afin d'allonger, d'épaissir et de foncer les cils.

Comment LATISSE agit-il?

LATISSE contribuerait à allonger la période de croissance de vos cils et à augmenter le nombre de cils en phase de croissance. Son utilisation se traduit par des cils plus longs, plus épais et plus foncés.

Quels sont les ingrédients de LATISSE?

Ingrédient médicamenteux : bimatoprost

Ingrédients non médicamenteux : chlorure de benzalkonium comme agent de conservation, acide citrique monohydraté, chlorure de sodium, phosphate de sodium dibasique heptahydraté et eau purifiée. De l'acide chlorhydrique et de l'hydroxyde de sodium peuvent être ajoutés pour ajuster le pH.

LATISSE se présente sous la ou les formes pharmaceutiques suivantes :

Solution topique à 0,03 %, p/v

N'utilisez pas LATISSE dans les cas suivants :

- vous êtes allergique au bimatoprost, à l'un des ingrédients non médicamenteux ou à l'un des composants du contenant (voir Quels sont les ingrédients de LATISSE?).

Consultez votre professionnel de la santé avant de prendre LATISSE, afin d'aider à éviter les effets secondaires et d'assurer la bonne utilisation du médicament. Informez votre professionnel de la santé de tous vos problèmes et états de santé, notamment :

- n'avez pas de cils visibles. Votre médecin tiendra compte de toute affection sous-jacente pour déterminer si ce produit vous convient.

- prenez ou avez pris récemment d'autres médicaments. L'utilisation de LATISSE avec d'autres médicaments ou produits à base de bimatoprost peut diminuer l'efficacité.
- êtes enceinte ou envisagez de devenir enceinte
- allaitez ou avez l'intention d'allaiter. Demandez à votre médecin comment nourrir votre bébé tout en utilisant LATISSE.
- avez une infection oculaire active, une inflammation (p. ex., une uvéite), ou toute autre affection des yeux ou des paupières
- devez subir une chirurgie de l'œil

Autres mises en garde :

Changement de la couleur des yeux et des paupières :

L'emploi de LATISSE a été associé à une pigmentation de l'iris (changement de la partie colorée de l'œil). Ceci pourrait se révéler permanente. Il est extrêmement important d'observer rigoureusement les mesures suivantes pour éviter une pigmentation :

- Ne pas appliquer LATISSE directement dans l'œil.
- Ne pas ajouter plus d'une goutte sur l'applicateur.
- Éponger tout excès de solution à l'extérieur de la limite de la paupière supérieure à l'aide d'un papier-mouchoir ou de tout autre matériau absorbant.
- Ne pas administrer le médicament plus d'une fois par jour.
- Ne pas appliquer LATISSE sur la paupière inférieure.
- Ne pas utiliser le même applicateur sur plus d'un œil.
- Ne pas réutiliser les applicateurs.
- Ne pas modifier l'applicateur de quelque manière que ce soit.
- N'employer aucun autre type d'applicateur ou de brosse pour l'application de LATISSE.

Utiliser trop de LATISSE peut contribuer à la pigmentation de l'iris. L'utilisation de LATISSE peut causer un assombrissement de la paupière qui peut être réversible chez la plupart des patients (voir la section Surdose).

Croissance des cheveux :

Il est possible que des poils poussent dans d'autres régions de la peau fréquemment en contact avec LATISSE. Tout excès de solution à l'extérieur de la région située sur le bord de la paupière supérieure doit être épongé à l'aide d'un papier-mouchoir ou d'une serviette absorbante afin de diminuer le risque qu'une telle situation se produise. Il est également possible qu'une différence dans la longueur, l'épaisseur, la densité, la pigmentation, le nombre et le sens de croissance des cils apparaisse entre les deux yeux. Lorsque ces différences apparaissent, elles disparaissent habituellement si vous cessez d'utiliser LATISSE.

Troubles de la vision :

L'application de LATISSE peut rendre votre vision temporairement floue. Évitez de conduire ou d'utiliser une machine avant que votre vision s'améliore.

Mentionnez à votre professionnel de la santé tous les médicaments et produits de santé que vous prenez, y compris : médicaments d'ordonnance et en vente libre, vitamines, minéraux, suppléments naturels et produits de médecine douce.

Si vous utilisez LUMIGAN ou un autre produit de la même classe pour traiter l'hypertension intra-oculaire (PIO) ou si vous avez des antécédents de PIO anormale, n'utilisez LATISSE que dans le cadre d'un suivi médical étroit.

Les produits ci-dessous pourraient interagir avec LATISSE :

Aucune étude spécifique sur les interactions médicamenteuses n'a été menée sur ce médicament.

Comment LATISSE s'administre-t-il?

- LATISSE contient du chlorure de benzalkonium, un agent de conservation, qui peut décolorer les lentilles cornéennes souples si le produit pénètre dans l'œil. Si vous portez des lentilles, retirez-les avant d'utiliser LATISSE. Vous pourrez les remettre 15 minutes après avoir appliqué le produit.
- NE PAS APPLIQUER le produit dans l'œil ni sur la paupière inférieure. Utiliser SEULEMENT les applicateurs stériles fournis avec la solution LATISSE pour appliquer le produit. Ne pas réutiliser ni modifier les applicateurs et n'employer aucun autre type d'applicateur ou de brosse pour l'application de LATISSE. Au cours d'une étude clinique, 50 % des patients traités à LATISSE ont noté une amélioration significative dans les 2 mois suivant le début du traitement.
- Si la solution LATISSE provenant d'une seule dose pénètre dans vos yeux, elle ne devrait pas causer de lésion. L'extrémité du flacon ou l'applicateur ne doit pas entrer en contact avec une structure avoisinante, les doigts ou toute autre surface afin de prévenir la contamination par des bactéries qui pourraient causer une infection.
- Utilisez toujours LATISSE en suivant les directives de votre médecin.

Suivez les étapes ci-dessous pour utiliser LATISSE correctement :

- Bien démaquiller et nettoyer le visage, retirer les lentilles cornéennes (voir l'illustration 1).
- Retirer un applicateur du plateau. Ensuite, en tenant l'applicateur stérile horizontalement, déposer une SEULE goutte de LATISSE sur la région de l'applicateur la plus proche de l'extrémité, mais pas sur l'extrémité (voir l'illustration 2).
- Glisser immédiatement l'applicateur délicatement le long de la peau du bord de la paupière supérieure à la base des cils (sur la peau à la racine des cils) à partir de l'intérieur de la paupière vers l'extérieur (voir l'illustration 3).
- Éponger tout excès de solution qui s'écoule à l'extérieur de la limite de la paupière (voir l'illustration 4).
- Jeter l'applicateur après une utilisation (voir l'illustration 5).
- Répéter les étapes pour l'autre paupière supérieure à l'aide d'un NOUVEL applicateur stérile. Ceci permet de réduire tout risque de contamination d'une paupière à une autre.

Illustration 1 : Vous assurer que votre visage est propre.



Illustration 2 : Bien appliquer la goutte sur l'applicateur non modifié.



Illustration 3 : Appliquer Latisse sur le bord de la paupière supérieure à l'aide de l'applicateur non modifié fourni.



Illustration 4 : Éponger tout excès de solution.



Illustration 5 : Jeter l'applicateur.



Dose habituelle :

La posologie recommandée est d'une application par soir sur la peau du bord de la paupière supérieure de chaque œil, à la base des cils seulement.

L'utilisation de LATISSE plus d'une fois par jour n'augmente pas davantage la croissance des cils que l'utilisation une fois par jour.

Surdose :

Le surdosage (l'utilisation plus d'une goutte sur l'applicateur) peut augmenter le risque de pigmentation de l'iris (PI). Tout excédent de solution qui s'écoule à l'extérieur de la limite de la paupière supérieure doit être épongé à l'aide d'un papier-mouchoir. Si la solution LATISSE provenant d'une seule dose pénètre dans vos yeux, elle ne devrait pas causer de lésion.

Si vous pensez qu'une personne dont vous vous occupez ou que vous-même avez pris ou reçu une trop grande quantité de LATISSE, communiquez immédiatement avec un professionnel de la santé, le service des urgences d'un hôpital ou le centre antipoison de votre région, même en l'absence de symptômes.

Dose omise :

Si vous omettez une dose, n'essayez pas de la reprendre. Il suffit d'appliquer la solution LATISSE le soir suivant. Ne doublez pas la dose.

Quels sont les effets secondaires qui pourraient être associés à LATISSE?

Lorsque vous prenez LATISSE, vous pourriez présenter des effets secondaires qui ne sont pas mentionnés ci-dessous. Si c'est le cas, communiquez avec votre professionnel de la santé.

Comme tout médicament, LATISSE peut occasionner des effets indésirables. La plupart de ces effets indésirables sont bénins.

Les effets indésirables les plus fréquents après l'utilisation de la solution LATISSE sont une sensation de démangeaison dans les yeux et une rougeur oculaire. Ces effets ont été signalés chez environ 4 % des patients. La solution LATISSE peut causer d'autres effets indésirables moins fréquents qui se manifestent généralement sur la peau près de la région où l'on applique LATISSE ou dans les yeux, notamment un assombrissement de la peau, une irritation oculaire, une desquamation de la peau, un creusement et une chute des paupières, une sécheresse oculaire et une rougeur des paupières.

Effets secondaires graves et mesures à prendre			
Symptôme ou effet	Consultez votre professionnel de la santé.		Cessez de prendre le médicament et obtenez immédiatement des soins médicaux
	Dans les cas sévères seulement	Dans tous les cas	
FRÉQUENCE INCONNUE			
Nouveau trouble oculaire (p. ex., un traumatisme ou une infection) ou une diminution soudaine de votre acuité visuelle (vision), si vous devez subir une chirurgie de l'œil ou si vous avez une réaction oculaire, particulièrement une conjonctivite (infection de la paupière) ou une atteinte de la paupière		√	

Si vous présentez un symptôme ou un effet secondaire incommodant qui n'est pas mentionné ici ou qui s'aggrave au point de perturber vos activités quotidiennes, parlez-en à votre professionnel de la santé.

Déclaration des effets secondaires

Vous pouvez déclarer à Santé Canada les effets secondaires soupçonnés d'être associés à l'utilisation des produits de santé de l'une des deux façons suivantes :

- en consultant la page Web sur la déclaration des effets secondaires (www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/medeffet-canada/declaration-effets-indesirables.html) pour savoir comment faire une déclaration en ligne, par courrier ou par télécopieur; ou
- en composant le numéro sans frais 1-866-234-2345.

REMARQUE : Consultez votre professionnel de la santé si vous souhaitez obtenir des renseignements sur la prise en charge des effets secondaires. Le Programme Canada Vigilance ne donne pas de conseils médicaux.

Conservation :

LATISSE doit être conservé dans le flacon d'origine, à une température comprise entre 2° et 25°C.

Ne pas utiliser les gouttes après la date de péremption (voir l'inscription « Exp. ») indiquée sur le flacon et la boîte.

Gardez hors de la portée et de la vue des enfants.

Pour en savoir plus sur LATISSE :

- Communiquez avec votre professionnel de la santé.
- Consultez la monographie intégrale rédigée à l'intention des professionnels de la santé, qui renferme également les Renseignements destinés aux patients. Ce document est disponible sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/medicaments/base-donnees-produits-pharmaceutiques.html), le site Web du fabricant www.abbvie.ca, ou peut être obtenu en composant le 1-888-704-8271.

Le présent feuillet a été rédigé par Corporation AbbVie.

Dernière révision le 25 août 2022.

© 2022 AbbVie. Tous droits réservés.

LATISSE et son identité graphique sont des marques de commerce de Corporation AbbVie.